

LEADER 2014-2020 – GAL DU PAYS DU BESSIN AU VIROIS

Fiche action 1 Mise en place de services adaptés en faveur de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse
--

SOUS-MESURE DE RATTACHEMENT	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
DATE D'EFFET	1 ^{er} mai 2015

DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Axe	1. Attractivité résidentielle
Objectif stratégique	1.1 Répondre aux besoins spécifiques des familles avec enfants
Objectif opérationnel	1.1.1 Adapter et diversifier l'offre de services pour la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse
Effets attendus	Maintien et accueil de familles avec enfants sur le territoire

TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

L'offre de services en direction de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse est un facteur important d'attractivité résidentielle. Il est également nécessaire d'adapter le niveau de services à la population résidente. Notons que le Pays du Bessin au Virois est en croissance démographique avec un rajeunissement de ce territoire par son centre et l'arrivée de nombreuses familles avec enfants.

Le Pays du Bessin au Virois souhaite, ainsi, adapter et diversifier cette offre de services.

Opérations éligibles :

- Création/développement de nouveaux services pour la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse, (ex. : Relais Assistantes Maternelles, crèche, halte-garderie, maison des enfants, local jeunes etc.).

TYPE DE SOUTIEN

L'aide est accordée sous forme de subvention

LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS**Articulation avec le PO FEDER-FSE :**

Les projets éligibles au volet régional du FEDER (dont l'OS7) mais non sélectionnés au niveau régional, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont sélectionnés.

L'OS6 du PO FEDER-FSE finance les projets liés aux services numériques prenant en compte l'intérêt régional. Les projets d'acquisition d'équipements TIC, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont sélectionnés.

L'OS8 du PO FEDER-FSE finance les travaux de rénovation menés par les bailleurs sociaux visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement social. Les projets complémentaires menés par d'autres acteurs ou vers d'autres types de bâtiments pourront être financés par LEADER.

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.

BÉNÉFICIAIRES

- collectivités territoriales, EPCI, associations, établissements publics et privés.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- Prestations extérieures : étude, conseil, diagnostic, expertise ;
- Etudes préalables : d'opportunité et de faisabilité
- Honoraires de maîtrise d'œuvre

Dépenses matérielles :

- Travaux de construction, réhabilitation, extension, modernisation ;
- Equipement des locaux : matériel informatique, technique, mobilier ;
- Aménagements extérieurs : travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique, aires de jeux.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- les acteurs privés peuvent être maîtres d'ouvrage s'ils s'intègrent dans un projet global de territoire ou relevant d'une action d'intérêt général, mené en partenariat avec un maître d'ouvrage public.

ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Une grille d'analyse comprenant des critères de sélection transparents et non-discriminatoires sera élaborée en concertation avec les membres du Comité de Programmation. Les critères reposeront sur l'intérêt et l'impact du projet sur le territoire et sa contribution à la stratégie de développement du GAL.

MONTANTS ET TAUX D'AIDE

Taux maximal d'aides publiques : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe de 80% de la dépense publique

Plancher FEADER à l'instruction : 3 000 €

Plafond FEADER à l'instruction : 110 000 €

INDICATEURS

Réalisation	Résultats
Nombre de structures créées / développées	Nombre d'emploi créés / maintenus Diminuer la demande insatisfaite pour les structures de petite-enfance Augmenter le nombre de places ou de structures collectives Diversifier l'offre de services de loisirs ou d'accompagnement pour les jeunes
Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail qui sera fait avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL.	